

Résultats de l'enquête menée auprès des « télétravailleurs »

Site de proximité
Ce.D.R.E.



Septembre 2004

Cantons de Lamastre,
St Félicien, Vernoux

Pourquoi cette enquête auprès des « télétravailleurs » ?

En 2002, les élus du canton de Lamastre ont souhaité mener une réflexion sur la notion de « télétravail » et les opportunités d'emplois qui peuvent lui être liées.

Lors de rencontres, la problématique des N.T.I. (Nouvelles Technologies de l'Information) a été abordée. Les premiers échanges ont rapidement mis en évidence la présence de télétravailleurs individuels sur le canton de Lamastre, et de l'intérêt de mieux les connaître, ainsi que leurs conditions et les motivations de leur installation sur le canton sous cette forme de travail. Ceci afin de savoir si d'autres installations pourraient être envisagées.

En 2004, le site de proximité CeDRE a inscrit ce travail dans son plan d'action et a décidé d'une part, de recourir aux services de Na-

thalie Grivolat dans le cadre d'un stage universitaire et, d'autre part, d'élargir ce travail de repérage et de recensement à toute la zone d'intervention du site, c'est-à-dire, les cantons de St Félicien et de Vernoux. C'est donc dans ce cadre que vous avez été contactés.

A l'issue de ce travail une trentaine d'entre vous ont été repérés, et 22 ont accepté d'être interrogés.

Pour arriver jusqu'à vous, nous nous sommes appuyés sur les élus locaux, mais aussi sur les pages jaunes sans oublier le bouche à oreilles !

En effet, votre lieu de travail se confondant avec votre lieu de vie, votre activité n'est pas toujours aisée à identifier alors même que vous êtes des acteurs du développement économique local.

Cette synthèse comprend des éléments qui contribuent

à enrichir la connaissance des problématiques locales en matière de développement économique, et ouvrent des perspectives pour des actions. Ce document est un complément écrit à notre rencontre du 02 juillet dernier, établi à partir de vos commentaires, votre organisation, vos besoins...

Ce travail de repérage en direction des télétravailleurs s'inscrit complètement dans l'actualité nationale. En effet, dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire et de l'action rurale, le télétravail est considéré comme « une occasion pour les zones fragiles de création d'emplois et de revitalisation du territoire ».(extrait DATAR du rapport « Quelle France rurale pour 2020 ? »). Alors qu'en est-il sur les cantons étudiés ?

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre disposition si nécessaire.

Objectifs du travail confié à
Nathalie Grivolat :

- vous recenser et vous rencontrer ;
- identifier vos motivations et les conditions de votre installation ;
- repérer vos besoins éventuels ;
- définir les conditions dans lesquelles ce mode de travail pourrait être développé sur les 3 cantons d'étude.

Le télétravail, un concept à définir et à resituer

Nous avons retenu comme définition du télétravail, celle de l'Association Nationale des Télétravailleurs : « **Le télétravail consiste à travailler à distance du donneur d'ordre au moyen d'outils informatiques et de télécommunication, de la même façon et avec les mêmes résultats que si le travail était réalisé dans les locaux du donneur d'ordre** ».

En effet, il faut savoir que différentes définitions ont été données à ce concept apparus dans les années 50, définitions évoluant en fonction des avancées technologiques.

Nous avons complété cette définition par le repérage de métiers types secrétaires, traducteurs, comptables, informaticiens, architectes...ayant recours à cette forme de travail nous permettant ainsi

d'engager le recensement. De manière générale, les emplois concernés par le télétravail sont ceux qui manipulent et qui traitent de l'information sous formes sonore, écrite, dessinée, animée.

L'INSEE estime, qu'en France, aujourd'hui, ce sont quelque 2 millions d'indépendants qui exercent leur activité en télétravail.

Des chiffres-clés sur les trois cantons :

30 télétravailleurs repérés

22 télétravailleurs interrogés

11 indépendants

7 salariés

4 personnes ayant 1 statut intermédiaire

Qui êtes-vous ?

| Les métiers que vous exercez ! | |
|--------------------------------|---|
| Traducteurs | 4 |
| Informaticiens | 4 |
| Comptables | 3 |
| Gestionnaires | 2 |
| Graphistes | 2 |
| Formateur | 1 |
| Illustrateur | 1 |
| Paysagiste | 1 |
| Commercial | 1 |
| Dessinateur BTP | 1 |
| Architecte | 1 |
| Intermittent Spec. | 1 |

« *télétravailleur* » n'est pas un métier en soi. Vous êtes avant tout traducteur, informaticien, graphiste, comptable, architecte... autant de métiers qui demandent un niveau d'études en moyenne au moins égal à un BAC+2 voire plus, et/ou des compétences spécifiques qui sont souvent acquises après une expérience professionnelle significative. C'est d'ailleurs ce qui ressort de vos réponses à la question « quelles sont vos diverses expériences professionnelles ? », 20 d'entre vous ont déclaré avoir été salariés pendant 2 à 20 ans avant d'exercer son activité en

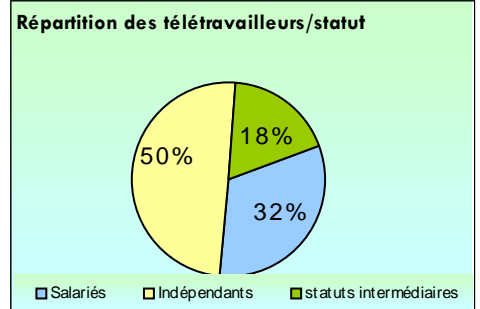
télétravail.

D'autre part, d'après le graphique ci-contre, on constate que vous êtes une majorité d'indépendants (50%) et de futurs indépendants (18%) pour ceux qui ont un statut intermédiaire. Ainsi, peu de télétravailleurs salariés ont été repérés. A cela, plusieurs explications peuvent être avancées : les télétravailleurs n'imaginent pas une installation sur ces cantons en tant que salariés et les entreprises régionales ne connaissent ou ne valorisent pas ce mode d'organisation de travail.

La seconde raison est la difficulté à détecter les salariés télétravailleurs, car ils n'ont pas à s'immatriculer.

Nous avons distingué les personnes déjà présents sur la zone et qui ont décidé de se maintenir sur la zone grâce au télétravail de celles qui sont venues vivre dans ces cantons pour développer une activité de télétravail.

En effet, pour les habitants déjà installés sur la zone, les principales motivations évoquées sont d'une part le fait de pouvoir lier un lieu d'habitation avec une activité professionnelle se prêtant au télétravail et d'autre part, la vie de famille, l'indépendance, la limitation des frais. Cela a été un moyen de ne pas



quitter ce milieu rural.

Et pour les « nouveaux arrivants » le cadre de vie du milieu rural, la vie de famille, le goût de l'indépendance et la compatibilité du travail du conjoint ont motivé votre choix.

Ce phénomène de télétravail est présent sur ces cantons depuis longtemps, 8 d'entre vous sont installés sur ce mode de travail depuis plus de 10 ans.

Cependant, il s'est accéléré et offre un nouvel essor. En effet, vous êtes 14 à être installés depuis moins de 10 ans dont 12 depuis moins de 5 ans ou en cours d'installation.

Ce phénomène va sans doute s'accroître si les techniques de haut débit deviennent accessibles sur ces cantons.

| Cantons | Nbr. De télétravailleurs |
|-------------|--------------------------|
| Lamastre | 13 |
| St Félicien | 14 |
| Vernoux | 2 |

Pourquoi et où êtes-vous installés sur ces cantons ruraux ?

En *insi, la qualité de vie* a été pour la plupart d'entre vous l'élément décisif qui vous a amené à devenir télétravailleur sur ces cantons, et ce, que vous soyez salariés ou indépendants, « autochtones » ou « nouveaux arrivants ».

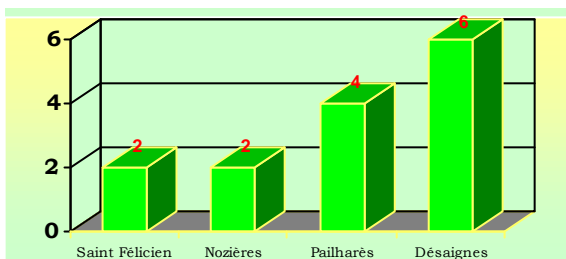
Vous occupez quasiment tous un habitat de caractère, souvent éloigné voire très éloigné des bourgs-centres.

Qualité de vie et « isolement » vont ainsi de paire, vous tenez à votre tranquillité !

Cependant, le degré d'isolement varie en fonction des déplacements que vous avez à faire. En effet, les télétravailleurs se déplaçant régulièrement se situent le long de la D533 qui relie Valence au Puy pour ceux qui sont installés sur Désaignes, St Barthélémy-Grozon ou Lamastre, alors que les télétravailleurs sédentaires sont surtout localisés sur des communes plus éloignées des axes routiers : Nozières, Pailharès, (voir graphique ci-contre).

Être télétravailleur induit également des fonctionnements très divers en matière de déplacements (pour ceux d'entre vous qui en ont). On nomme **sédentaires**, ceux qui ont choisi de travailler chez eux et ce pour limiter les frais de déplacements et de loyers, privilé-

giant ainsi la vie de famille. Il y a également les **nomades** qui au contraire sont des personnes toujours en déplacements clientèle ou dans des lieux de permanence avec souvent l'utilisation d'un ordinateur portable, par exemple les commerciaux. Et pour compléter, cette présentation certains d'entre vous sont dits **nomades-sédentaires** partageant leur temps de travail entre le domicile et des déplacements clientèle et cela que vous soyez indépendants ou salariés. C'est le cas pour 3 d'entre vous qui avez des réunions régulières dans votre entreprise, souvent basée sur Lyon voire Paris! L'éloignement géographique n'est donc pas un obstacle du fait notamment de la proximité de la gare TGV.



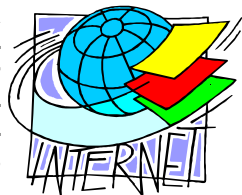
Répartition des télétravailleurs sur les communes

L'importance d'une organisation rigoureuse du travail!

Le terme de « télétravailleur » recoupe une myriade de réalités !

Cette forme de travail a ses exigences et ses contraintes alors que souvent elle est appréhendée comme étant moins contraignante que d'autres formes de travail classiques, en raison notamment de la souplesse des horaires ou de l'éloignement de l'autorité hiérarchique.

AINSI , QUE VOUS SOYEZ SALARIÉS OU INDÉPENDANTS, VOUS SOULIGNEZ TOUS VOTRE CAPACITÉ À ÊTRE RIGOUREUX DANS LA GESTION DE VOS HORAIRES, ET L'IMPORTANCE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL, L'AUTODISCIPLINE, AUTANT D'ÉLÉMENTS



Vos besoins

Lorsque l'on vous interroge sur vos besoins, vous insistez particulièrement sur trois aspects : l'accès aux technologies nouvelles, la nécessité de poursuivre votre professionnalisation notamment en vous formant et une meilleure reconnaissance.

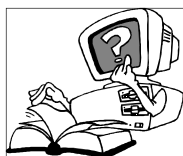
• Votre installation en milieu rural vous empêche aujourd'hui pour la plupart d'accéder à l'ADSL et au téléphone portable.

Vous êtes ainsi tous en attente de l'arrivée de l'ADSL. Un certain nombre d'entre vous, s'est installé dans des zones très isolées, ce qui rend l'accès à ces technologies difficile voire impossible. Vous en êtes conscients et vous de-

mandez une information sur les moyens alternatifs (WIFI, Satellite...).

• **Se former et continuer à se professionnaliser** : vous êtes plus de la moitié à souhaiter des formations complémentaires soit dans le domaine informatique pour acquérir de nouvelles connaissances et la pratique de nouveaux logiciels, soit pour progresser dans la commercialisation et la gestion administrative de votre entreprise.

• **Un besoin d'être identifiés et de rencontrer d'autres télétravailleurs.** L'isolement géographique que nous avons évoqué et votre éparpillement sur le territoire font que vous n'êtes pas facilement identifiés.



Le fait de travailler à domicile

En ce qui concerne les salariés, la démarche est presque toujours à votre initiative, c'est vous qui proposez à votre employeur de développer une partie de votre temps de travail à domicile. Selon l'entreprise, les négociations ont pu être très longues, plus d'un an souvent. D'autres, originaires de pays européens hors France, ont négocié ce temps de travail en une demi-journée. Rares sont les initiatives prises par les entreprises dans ce domaine.

En France des réticences existent pour recourir au télétravail : ce mode de tra-

« D'APRÈS LA CARTE DE FRANCE TÉLÉCOM DISPONIBLE SUR SON SITE INTERNET, L'ADSL EST SUR LE CANTON DE LAMASTRE ET DE ST FÉLICIEN. LA COMMUNE DE LAMASTRE EST LA PREMIÈRE CONNECTÉE EN JUIN 04 (LES CENTRALES DESSERVENT DANS UN PÉRIMÈTRE DE 5/6 KM). POUR SAVOIR SI VOTRE LIGNE EST ÉLIGIBLE À L'ADSL, CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET www.francetelecom.fr DE FRANCE TÉLÉCOM, VOUS AUREZ UNE RÉPONSE IMMÉDIATEMENT EN RENTRANT VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE. CÉPENDANT, DES COMMUNES NE VONT DONC PAS ÊTRE DESSERVIES PAR L'ADSL VIA FRANCE TÉLÉCOM. AINSI, DES SOLUTIONS ALTERNATIVES VONT ÊTRE PROPOSÉES PAR LE SIVU DES INFOROUTES DE L'ARDÈCHE (www.inforoutes-ardeche.fr) ET PAR FRANCE TÉLÉCOM »

renforce cet isolement. La plupart d'entre vous a, de ce fait, apprécié les rencontres qui ont pu être organisées. D'une part, parce qu'elles vous ont permis de créer des relations avec vos « confrères » et d'autre part, d'échanger avec les élus, eux aussi demandeurs de plus d'informations sur votre réalité quotidienne de « télétravailleurs ».

Le télétravail : « une occasion de création d'emploi ? » (DATAR)

La présence de télétravailleurs sur les 3 cantons, l'accélération d'installations sur les 5 dernières années montrent que cette forme de travail est effectivement compatible avec le milieu rural. Il constitue un potentiel de création d'activités. Mais au préalable différents facteurs sont importants.

• Une distinction doit être faite entre les activités dont la clientèle est locale, avec la prise en compte déterminante de la concurrence et, des activités dont la clientèle n'est pas sur le territoire.

• 3 éléments sont incontournables pour favoriser dans un premier temps le maintien des télétravailleurs et permettre l'installation de nouveaux télétravailleurs.

L'accès au logement ne sera pas neutre pour favoriser l'installation de nouveaux télétravailleurs. En effet, la qualité de vie est un élément clef dans la motivation des télétravailleurs à s'installer ici. Or nous assistons à l'heure actuelle à une flambée des prix de l'immobilier. Sur la zone étudiée, une augmentation de 30% des prix est observée sur les 3 dernières années. La demande d'un lieu

d'habitation de caractère avec du terrain explose et l'offre se raréfie.

Les deux autres éléments que sont le **Haut Débit** et le **téléphone portable** auront des incidences sur l'installation de télétravailleurs, et plus globalement sur le maintien ou l'installation d'activités économiques. Ces éléments participent désormais à l'attractivité d'un territoire. Sur un département comme l'Ardèche, toutes les solutions alternatives à l'ADSL devront être explorées.



Site de proximité Ce.D.R.E.

5, rue Désiré Bancel
07 270 Lamastre

Téléphone : 04 75 06 41 22

Télécopie : 04 75 06 43 70

Messagerie : cedre@inforoutes-ardeche.fr

Pour l'emploi et la création d'activités

Les sites de proximité sont financés par l'État et la Région dans le cadre du contrat de plan État/Région, avec le soutien de l'Union Européenne

Le site de proximité Ce.D.R.E. est un lieu public et gratuit, ouvert à tous. Son équipe de professionnels favorise la concertation entre les différents acteurs, au bénéfice des projets. Il valorise les potentiels locaux pour permettre la création d'emplois et d'activités.

Le site de proximité Ce.D.R.E. facilite et favorise l'accès à l'emploi et à la formation, permet un accompagnement professionnel des porteurs de projet et agit en direction des potentiels d'activités par la construction d'offre d'activités.

POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VOUS POUVEZ CONTACTER HÉLÈNE PUZIN.

En matière d'emploi formation, Joëlle Algoud tient des permanences dans les locaux du site de proximité Ce.D.R.E. tous les mardis matins.

En matière de création d'activités, Anne Julien se tient à votre disposition pour tous renseignements ou prise de rendez-vous.

Les suites données à cette enquête

Nous avons souhaité réaliser cette synthèse et la diffuser au plus grand nombre, c'est-à-dire d'abord à vous télétravailleurs mais aussi aux élus des 3 cantons, et aux acteurs locaux comme les organismes de formation et d'accompagnement... afin de partager l'information que nous avons collectée.

Nous souhaitons ainsi contribuer à l'amélioration de la connaissance des problématiques locales de développement. De plus, ces résultats seront diffusés sur le site Internet de la commune de Lamastre (www.lamastre.fr).

Certains d'entre vous ont souhaité mieux connaître les personnes travaillant en télétravail sur ces trois cantons.

Nous souhaitons, si vous en êtes d'accord, réaliser un tableau récapitulatif de l'ensemble de vos coordonnées ainsi que vos activités pour le diffuser exclusivement aux autres télétravailleurs. Pour cela, il faut que vous nous donniez votre accord !

Le canton de St Félicien sera couvert en grande partie par le haut débit début 2005. Toutefois, pour ceux qui n'y auraient accès, n'hésitez pas à le faire savoir. De plus, Cybardèche (Centre d'expertises gratuites sur les nouvelles technologies au service de toutes les entreprises ardéchoises) peut intervenir au cas par cas (04 75 69 27

03)

De plus, la Région Rhône-Alpes est en train de réfléchir à ses modalités d'intervention. A suivre...

Enfin, nous vous proposons une rencontre le jeudi 04 novembre 04 à 17h30 au site de proximité Ce.D.R.E. à Lamastre, pour donner une suite à la première rencontre du 02 juillet.

Si vous avez des suggestions, des idées, des interrogations, n'hésitez pas à nous contacter !

